



Changer la finance !

2012/49

28 | 11 | 2012



Jean Hindriks
Senior Fellow Itinera Institute

Le gouvernement souhaite changer la finance en l'orientant vers des projets socialement désirables. C'est l'objet des discussions politiques actuelles pour instaurer un livret vert ou un livret B (PS) dont le but serait de soutenir les projets socialement désirables.

Le conseil des ministres restreint a même annoncé ce mardi 20 novembre un grand placement bancaire pour soutenir l'économie réelle belge, sous la forme d'un compte d'épargne à long terme (5-10 ans) auprès des banques qui seront tenues de réinvestir les fonds dans des projets durables et responsables (qui restent encore à définir!!). Un exemple donné par un conseiller du gouvernement est la construction d'un hôpital. Dans le but d'encourager ces placements "socialement responsables" il est prévu un pré-compte mobilier réduit de 15% (au lieu du taux normal de 25%).

Il faut reconnaître que l'investissement socialement responsable (ISR) a le vent en poupe (avec une part de marché de 10 % en Europe) et

cela peut se comprendre. Dans un contexte de suspicion sur la finance et ses excès, et sur la capacité de l'Etat à réguler les marchés pour impulser un mode de développement plus responsable, plus durable et plus solidaire, les citoyens se sont donné comme mission d'organiser ce développement eux-mêmes. L'investissement socialement responsable offre, à cet égard, une alternative intéressante à l'intervention publique, fondée sur la logique de marché. Les citoyens étant aussi des investisseurs, ils peuvent exprimer leurs valeurs éthiques au travers de leurs choix d'investissements qui ensuite doivent inciter les entreprises à mieux tenir compte des conséquences environnementales et sociales de leurs actions dans le long terme.



Il n'existe aujourd'hui aucun consensus sur la définition précise de ce qu'est un investissement socialement responsable



Sans vouloir diminuer l'importance de cet argument et des initiatives publiques pour changer la finance, il semble utile de donner une série de balises pour transformer ces bonnes intentions en actions concrètes, et faire de l'ISR un outil de développement durable et responsable sur le long terme. Ces balises sont les suivantes.

Premièrement, le droit qu'ont les citoyens d'organiser eux-mêmes un mode de développement plus responsable n'a de sens que s'il s'accompagne de la capacité d'exercer effectivement ce développement et d'en assurer le contrôle effectif. A l'instar du Greenwashing (quand les marques adoptent le logo écolo), il est facile d'utiliser les valeurs de socialement responsables pour vendre des produits financiers qui n'en ont pas les vertus. Il y a donc un impératif de plus de clarté et de transparence sur la façon précise dans laquelle l'ISR s'incarne sur le terrain et les formes concrètes qu'il épouse.

Deuxièmement, il n'existe aujourd'hui aucun consensus sur la définition précise de ce qu'est un investissement socialement responsable. On se contente d'approches générales de sélection des investissements ex ante sur base de critères variables selon l'endroit et le temps. C'est l'approche du Best-in-Class qui

sélectionne plus ou moins systématiquement les entreprises présentant le meilleur profil socialement responsable et durable dans chaque secteur. Une approche d'impact ex post plus centrée sur les bénéficiaires supposés nous semble plus féconde. C'est l'approche par en bas qui manque pour décrire l'impact au quotidien et sur le terrain de l'ISR. Il y a un parallèle intéressant entre l'ISR et le commerce équitable au sens où il est facile d'abuser des termes durable et équitable pour promouvoir la vente. Finalement ce qui importe pour évaluer le commerce équitable c'est son véritable impact pour le producteur en bas de l'échelle.

Troisièmement, il est illusoire de penser que l'ISR va remplacer l'Etat (tout comme le commerce équitable ne peut pas remplacer les accords de libre échange au sein de l'OMC). En fait l'explosion de l'ISR en France (augmentation par trois du volume en deux ans) est principalement attribuable à l'obligation faite par l'Etat d'inclure au moins un fonds ISR dans les plans de pension. L'Etat a aussi un rôle crucial à jouer pour réguler et vérifier la transparence et la régularité des fonds ISR. L'Etat a enfin la capacité d'influencer le comportement de tous via la fiscalité et de réinvestir l'argent dans des investissements socialement responsables. Donc, si l'ISR responsabilise les citoyens, il ne doit pas pour autant discréditer l'Etat.

“

Faire le bien commun ne suffit pas pour être considéré comme investissement socialement responsable. Encore faut-il le faire du mieux possible.

”

Quatrièmement, la définition d'un investissement socialement responsable et l'évaluation des fonds ISR passe inévitablement par la définition d'une mesure des coûts et bénéfices sociaux de l'investissement. Faire le bien commun ne suffit pas pour être ISR. Encore faut-il le faire du mieux possible. Pour cela, il faut impérativement fixer des valeurs aux dimensions extra financières des projets, améliorer leur comparabilité, et assurer la cohérence globale des évaluations. On s'assure ainsi que seuls les projets plus performants, au sens du bien commun, seront mis en œuvre.

Les discours généreux et généraux sonnent souvent creux. En revanche la preuve d'un vrai succès exerce une influence profonde et durable. Il est nécessaire de mener une réflexion poussée sur la manière d'organiser l'ISR, d'augmenter sa transparence et de mesurer son impact. C'est à cela que nous devons prêter attention pour que cette bonne intention d'un ISR puisse effectivement se transformer en réalité et produire une dynamique positive et vertueuse de la finance.

Pour une croissance économique et une protection sociale durables